

NOUVELLE CONSTRUCTION

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : décembre 2017
N° de matricule :
N° de demande :

	N° de demande :	
ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE		
Coût : 150\$ + 2\$ par mètre c	arrés au-dessus de 100 m2	
200\$ de dépôt pour cei	rtificat de localisation	
50\$ de dépôt pour la dis	position des matériaux	
1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):		
2) Nom du propriétaire:		
Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procu	ıration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire	
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone (1): ()	4) N° de téléphone (2): ()	
5) Courriel:	6) Procuration: Oui \square Non \square	
Coordonnées de l'entrepreneur		
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone : ()	4) N° R.B.Q. :	
5) Courriel:		
Autres informations importantes à fournir		
1) Coût approximatif des travaux: \$		
2) Date du début des travaux:	☐ 3) Date prévue de fin des travaux:	
Vous devez fournir:		
1) Plan projet d'implantation (par arpenteur-géomètre)	 Certificat d'implantation (piquetage) si situé à moins de 0.6 m d'une marge (par arpenteur-géomètre) 	
3) Plan de construction (sous-sol, étages, fondations, niveau d'excavation, charpente)		
4) Identification de toute bande de protection riveraine ou milieu humide à l'aide de piquet		
5) Mesures de mitigation à mettre en places (érosion) en précisant le type, le nombre et l'emplacement		
6) Aménagement extérieur (stationnement et allée d'accès, arbres à abattre, superficie conservée à l'état naturel, etc.)		
DEUX COPIES DES PLANS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AVEC LA DEMANDE		
LES DOCUMENTS DE PLUS DE 11" x 17" DOIVENT EN PLUS ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE		
Signaturo	Date	
Signature	Date	

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) JOT 1Y0

Ce type de permis est soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce processus prévoit l'analyse de votre demande par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. **Prévoyez par conséquent un minimum de 45 jours entre le dépôt de la demande de permis et la délivrance de celui-ci.**

Toute construction neuve doit être érigée sur un lot conforme au règlement de lotissement en vigueur ou bénéficiant de droits acquis. Le terrain devant accueillir la nouvelle construction doit être adjacent à une rue publique ou privée conforme.

Toute construction neuve doit être érigé sur un lot distinct.

Si le lot devant accueillir la nouvelle construction n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale et qu'il est devenu distinct du seul fait de la rénovation, des frais de parcs représentant 7% de la valeur du terrain devront être acquittés.

Toute nouvelle construction sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2017-501.

Un permis pour une installation septique et un permis pour le prélèvement des eaux (puits) doivent être déposés en même temps que le permis pour la nouvelle construction.

Les **mesures de mitigation** contre l'érosion suivantes doivent être mises en place pour toute la durée de travaux impliquant le remaniement, le nivellement, ou la mise à nu du sol :

- 1° Couvrir les amoncellements de terre ou de sable avec une membrane géotextile;
- 2° Installer des barrières à sédiments d'au moins 0,3 mètre de hauteur ou des barrages en ballots de foin entre l'emplacement des travaux et un lac, un cours d'eau ou un fossé;
- 3° Appliquer des paillis temporaires sur les sols remaniés.



INSTALLATION SEPTIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : décembre 2017	
N° de matricule :	
N° de demande :	

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE		
Coût:	50\$	
1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):		
2) Nom du propriétaire:		
Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procu	rration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire	
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone (1): ()	4) N° de téléphone (2): ()	
5) Courriel:	6) Procuration: Oui \square Non \square	
Coordonnées de l'entrepreneur		
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone : ()	4) N° R.B.Q. :	
5) Courriel:		
Autres informations importantes à fournir		
1) Coût approximatif des travaux: \$		
2) Date du début des travaux:	3) Date prévue de fin des travaux:	
Vous devez fournir:		
1) Étude de caractérisation réalisée par un professionnel compétent (technologue ou ingénieur)		
2) Mesures de mitigation contre l'érosion à mettre en places, en précisant le type, le nombre et l'emplacement		
3) Au plus tard 6 mois après la réalisation des travaux : rapport de conformité réalisé par le professionnel responsable de l'étude de caractérisation		
LES DOCUMENTS DE PLUS DE 11" x 17" DOIVENT EN PLUS ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE		
Signature	Date	
-		

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) JOT 1Y0

www.wentworth-nord.ca Téléphone: (450) 226-2416 Sans frais (800) 770-2416 Télécopieur: (450) 226-2109 adjurbenv@wentworth-nord.ca



PRÉLÈVEMENT DES EAUX

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : décembre 2017
N° de matricule :
N° de demande :

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE		
Coût : 30\$		
1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):		
2) Nom du propriétaire:		
Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procu	uration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire	
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone (1): ()	4) N° de téléphone (2): ()	
5) Courriel:	6) Procuration: Oui \square Non \square	
Coordonnées de l'entrepreneur		
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone : ()	4) N° R.B.Q. :	
5) Courriel:		
Autres informations importantes à fournir		
1) Coût approximatif des travaux: \$		
2) Date du début des travaux:	3) Date prévue de fin des travaux:	
Vous devez fournir:		
1) Étude de caractérisation réalisée par un professionnel comp	étent (technologue ou ingénieur)	
2) Mesures de mitigation contre l'érosion, en précisant le type,	, le nombre et l'emplacement :	
a. Couvrir les amoncellements de terre ou de sable avec une membrane géotextile;		
b. Installer des barrières à sédiments d'au moins 0,3 mètre de hauteur ou des barrages en ballots de foin entre l'emplacement des travaux et		
un lac, un cours d'eau ou un fossé; c. Appliquer des paillis temporaires sur les sols remaniés		
3) Après la réalisation des travaux : rapport de forage		
LES DOCUMENTS DE PLUS DE 11" x 17" DOIVENT EN PLUS ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE		
Signature	Date	
oignuture		

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) JOT 1Y0



STATIONNEMENT ET ALLÉE D'ACCÈS

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Mis à jour : décembre 2017	
N° de matricule :	
N° de demande :	

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS	NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE	
Coût :	15\$	
1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):		
2) Nom du propriétaire:		
Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une prod	curation signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire	
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone (1): ()	4) N° de téléphone (2): ()	
5) Courriel:	6) Procuration: Oui 🗆 Non 🗆	
Coordonnées de l'entrepreneur		
1) Nom:		
2) Adresse: Ville:	Province: Code postal:	
3) N° de téléphone : ()	4) N° R.B.Q. :	
5) Courriel:		
Autres informations importantes à fournir		
1) Coût approximatif des travaux: \$		
2) Date du début des travaux:	3) Date prévue de fin des travaux:	
Vous devez fournir:		
1) Mesures de mitigation contre l'érosion à mettre en place, en précisant le type, le nombre et l'emplacement		
2) Localisation, pente et largeur des accès ainsi que le nombre de cases de stationnement, le cas échéant		
3) Plan d'aménagement, incluant l'identification des superficies conservées à l'état naturel et de l'écoulement de l'eau (ponceau		
et système de drainage)		
4) Description du système d'éclairage, le cas échéant		
LES DOCUMENTS DE PLUS DE 11" x 17" DOIVENT EN PLUS ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE		
Signature	Date	

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) JOT 1Y0

www.wentworth-nord.ca Téléphone: (450) 226-2416 Sans frais (800) 770-2416 Télécopieur: (450) 226-2109 adjurbenv@wentworth-nord.ca

Ce type de permis est généralement soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lorsqu'il concerne une propriété située dans le secteur villageois de Montfort ou une propriété située sur un versant de montagne ou dans un bassin visuel d'intérêt. Ce processus prévoit l'analyse de votre demande par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. Prévoyez par conséquent un minimum de 45 jours entre le dépôt de la demande de permis et la délivrance de celui-ci.

Le chapitre VIII (articles 287 à 315) du règlement de zonage 2017-498 portent sur le stationnement hors rue. En voici les grandes lignes :

- L'allée d'accès doit avoir une largeur minimale de 4,3 mètres et maximale de 6 mètres, dont les rayons de courbure ne peuvent être inférieurs à 12 mètres.
- Implantation à plus de 0.5 m d'une ligne latérale de terrain.
- Être autant que possible perpendiculaire à la voie de circulation sur une distance minimale de 5 mètres. Sur cette distance, la pente ne peut excéder 5 %.
- La pente maximale de l'allée d'accès sur tout son parcours est fixée à 15%.
- Une surlargeur portant la largeur totale de l'allée à 6 mètres doit être aménagée à tous les 60 mètres d'allée d'accès, et ce sur une longueur de 7 mètres.
- Lorsque l'allée d'accès a une longueur de plus 90 m, un cercle de virage de 9 m de rayon ou un modèle en «T» de 10 mètres doit être aménagé à son extrémité.
- Le stationnement doit être situé à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de terrain.
- Sur un terrain vacant, il est permis d'aménager un maximum de deux cases de stationnement et l'allée d'accès doit avoir une longueur maximale de 10 mètres.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE: nouvelle réglementation

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) annonce l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Code de construction, chapitre Bâtiment, pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments (partie 11). Contrairement à la réglementation précédente en la matière, les nouvelles exigences ciblent également les propriétaires occupants qui réalisent eux-mêmes leurs travaux.

BÂTIMENTS VISÉS

Tous les **petits bâtiments d'habitation** qui n'abritent que des logements d'au plus 3 étages et dont l'aire de bâtiment totalise au plus 600 m² sont ciblés, qu'il s'agisse de **constructions neuves ou d'agrandissements** réalisés par un entrepreneur ou un **propriétaire occupant.**

CONTENU DES MESURES

Inspirées de la norme volontaire

Novoclimat, les mesures portent sur l'enveloppe des

bâtiments – isolation, étanchéité à l'air, portes et fenêtres – de même que sur la **ventilation**. S'inscrivant dans le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, le nouveau Règlement permettra d'améliorer de 20 à 25 % la performance énergétique des constructions neuves, tout en améliorant le confort des personnes qui y résident. Bien qu'une légère augmentation des coûts

de construction soit à prévoir, les économies réalisées permettront de l'amortir sur trois ou quatre ans et engendreront des gains à long terme, qu'il s'agisse de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'une diminution des coûts d'énergie.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les projets ayant fait l'objet d'une demande de permis auprès d'une municipalité après le 30 août 2012 **OU** dont la construction a débuté après le 28 novembre 2012 doivent être conformes à cette nouvelle réglementation.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes, entre autres dans le domaine du bâtiment. Elle surveille l'application de la Loi sur le bâtiment et la réglementation afférente dans les différents domaines techniques relevant de sa compétence. La mise en œuvre de ce règlement est rendue possible grâce au financement provenant du Fonds vert.

POUR EN SAVOIR PLUS

Il est toujours important de vérifier la réglementation en vigueur avant d'entreprendre une construction, et ce, afin d'éviter des erreurs ou omissions qui pourraient s'avérer coûteuses à corriger par la suite.

Pour en savoir plus sur cette nouvelle réglementation, la RBQ vous invite à consulter régulièrement son site Web au www.rbq.gouv.qc.ca. En plus d'y trouver le règlement complet, une formation y sera déposée afin de vous soutenir dans l'apprentissage des nouvelles méthodes de construction en lien avec l'efficacité énergétique. Des capsules d'information traitant de sujets complexes relativement à la construction de maisons plus écoénergétiques y seront également publiées au cours des prochaines semaines.

Les personnes souhaitant en apprendre davantage peuvent également communiquer avec le Centre de relation clientèle au 1 800 361-0761.



ENERGY EFFICIENCY: New regulation

The Régie du bâtiment du Québec (RBQ) hereby announces the coming into effect of the Regulation to amend the Construction Code, Chapter I, Building, to promote energy efficiency of buildings (Part 11). Contrary to the previous regulations in the field, the new requirements apply also to the owner-occupants who carry out work by themselves.

BUILDINGS AFFECTED

Any **small residential building** comprising only dwellings, of a height of not more than three (3) storeys and having a building area of not more than 600 m² is set out in this Regulation, whether it is a **new construction or addition**, carried out by a contractor or an **owner-occupant**.

CONTENT OF THE MEASURES

components of the buildings

insulation, airtightness,
doors and windows — as
well as to the ventilation
components.

In line with the Plan

Inspired by the Novoclimat volun-

tary standard, these measures

d'action 2006-2012 sur les changements climatiques of the Government of Quebec, the new Regulation shall enable to improve the energy performance of new constructions by 20 to 25%, while also improving the comfort of the occupants. Even though a slight increase of the building costs is to be foreseen, it will be amortized by the energy savings generated over a period of 3 to 4 years and result in long term gains, in terms of reducing greenhouse-effect gases (GHG) or energy costs.

COMING INTO EFFECT

Any project for which an application for a permit has been filed with a municipality after August 30, 2012 **OR** the construction work of which has commenced after November 28, 2012 shall comply with the Regulation.

The mandate of the RBQ is to ensure the quality of the construction works and the safety of the public in the field of construction, among others. The Régie oversees the enforcement of the Building Act and its related regulations within the various technical fields coming under its authority. The implementation of this Regulation is made possible through funding originating from the Fonds vert.

TO LEARN MORE ON THE SUBJECT

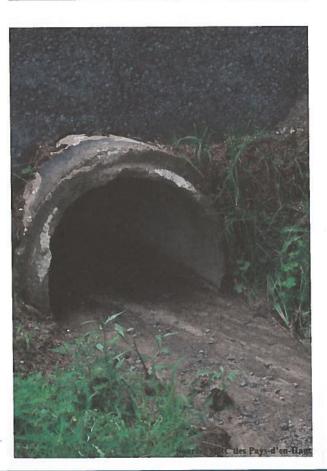
It is always important for you to consult the regulations in effect before initiating a construction project in order to prevent errors or omissions which could eventually prove costly to remedy.

If you wish to learn more about this new Regulation, the RBQ invites you to regularly consult its Web site, at www.rbq.gouv.qc.ca. You will not only find at this address the complete Regulation text, but at a later date, also a training program to help contractors getting familiar with the new energy efficient methods of construction. This training program shall be aimed both at the professionals from the construction industry and at the public at large. We will also post up during the coming weeks information capsules dealing with complex topics related to building more energy efficient houses.

For any other information not covered by these sources, you may also contact the Centre de relation clientèle, at 1 800 361-0761.

SAVIEZ-VOUS QUE?

L'érosion provenant de sites de construction non-contrôlés produit environ quatre tonnes de sédiments pour chaque nouveau résident (BAPE).



Pourquoi contrôler l'érosion?

Une des principales causes de l'eutrophisation des lacs au Québec est la mauvaise gestion de l'érosion, causée par la mise à nu du sol lors de travaux (construction de maisons, de routes, etc.). Ainsi, une fois qu'un sol est mis à nu et que ce dernier est exposé aux précipitations, les particules de sol se dirigent vers les fossés et les cours d'eau, causant une réduction de la transparence de l'eau, la prolifération de plantes aquatiques et d'algues, une augmentation de l'apport en nutriments, la destruction des frayères et la mort des poissons.

D'un point de vue économique, l'érosion coûte cher : blocage des ponceaux et des égouts pluviaux, perte de zones de baignade, augmentation des coûts de filtration de l'eau potable, etc.



Où TROUVER PLUS D'INFORMATION?

Pour plus d'information sur l'érosion, l'eutrophisation ou la règlementation en vigueur, contactez votre municipalité locale.

RESSOURCES

MRC des Pays-d'en-Haut www.mrcpdh.org

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) www.abrinord.qc.ca

Alliance pour une gestion intégrée et responsable du bassin versant de la rivière du Diable

(AGIR pour la Diable) www.agirpourladiable.org

RAPPEL

www.rappel.qc.ca



Ce dépliant est réalisé dans le cadre du Plan de lutte aux cyanobactéries, volet 2008-2009.

Le CONTRÔLE de L'ÉROSION

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !





LES MESURES

Nouveau règlement sur le contrôle de l'érosion

Les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ont à cœur la santé de leurs lacs et cours d'eau. Pour assurer leur viabilité à long terme, elles ont mis de l'avant une règlementation vouée à l'utilisation de mesures de contrôle de l'érosion lors de travaux qui impliquent un remaniement du sol. Les citoyens sont ainsi interpellés à participer activement dans la sauvegarde de notre patrimoine naturel et collectif.

Ainsi, à partir de maintenant et dans toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le transport des particules de sol par l'eau de ruissellement

lors de l'exécution de travaux qui nécessitent le remaniement, le nivellement ou tout autres travaux du sol.







VOICI DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION FACILES À APPLIQUER

GARDER LA VÉGÉTATION EN PLACE

La meilleure façon de contrer l'érosion est de conserver la végétation déjà en place la plus intacte possible.

Généralement, une bande de 8 mètres (25 pieds) autour de la construction est suffisante à la circulation de la machinerie. Il est aussi préférable d'y aller par étape pour les travaux de plus grande envergure afin de limiter la surface de sol mise à nu.

N'OUBLIEZ PAS DE DISPOSER VOS TAS DE TERRE À L'EXTÉRIEUR DE LA BANDE RIVERAINE

RECOUVRIR LES SOLS MIS À NU

Tas de terre

☼ Couvrez-les d'une toile imperméable et placez des blocs sur la toile afin de stabiliser celle-ci. Cette toile limitera l'érosion éolienne et le transport de sédiments par l'eau de pluie, pouvant causer des problèmes respiratoires et des accumulations de sédiments ailleurs qu'à l'endroit souhaité.

Sol mis à nu

♦ Posez du paillis ou ensemencez les sols mis à nu sur les terrains à faible pente (< 5 °).</p>

Notez que le paillis est interdit dans la bande riveraine des lacs et cours d'eau.

♦ Posez un tapis végétal, de la tourbe ou aspergez d'hydrosemence les sols mis à nu sur les terrains à pente plus forte (>5 °) et ce, sur un maximum de 20 mètres.

Un tapis végétal peut être installé suite à l'ensemencement pour protéger le sol.

Installer des barrières à sédiments

Cette technique sert à capter les sédiments qui ont été transportés durant l'exécution des travaux sur un site en pente ou dans un canal de drainage. La barrière est faite de géotextile ou de ballots de paille. Le géotextile est plus onéreux, mais réutilisable tandis que les ballots de paille se décomposent. Il faut se limiter aux endroits où le débit est faible.

Procédure d'installation

- ♦ La barrière doit être à 1,5 m (5 pieds) en bas de la pente;
- ♦ Creusez une tranchée de 30 cm (12 po) Installez dans la tranchée le géotextile sur des poteaux de 1,2 m (4 pi) plantés à tous les 2,5 m (8 pi);
- Pliez le géotextile au fond de la tranchée sur une longueur minimale de 20 cm (8 po) et fixez-le à chaque poteau;
- ♦ Remblayez la tranchée et compactez bien la terre pour empêcher l'eau de couler sous la toile.



ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Liste non exhaustive

ENTREPRENEURS EN EXCAVATION

BARRY, RÉGIMALD, LESSARD

2, avenue Desjardins, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R0 Tél: 450 227 6773 / 1 800 632-6332

BEAUDRY, JARRY & GARNEAU

900, boul. Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, Qc J8N 2B2 Tél: 450 229-4244 / 1 888 229-5689

FILION SYLVIE

820-A, chemin Côte St-Gabriel E., Morin-Heights, Qc J0R 1R7 Tél: 450 226-1205 / 1 888 388-1205

GODON JEAN

197, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J8C 1K5

Tél: 819 326-0888

LABELLE ROCH

4, rue Dagenais, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R4

Tél: 450 227-5400

LADOUCEUR MICHEL

85, avenue de la Providence, Lachute, Qc J8H 3L2

Tél: 450 562-6528

MADORE TOUSIGNANT ET BÉLANGER

514, rue Principale, Lachute, Qc J8H 1Y3

Tél: 450 562-8814

MURRAY & VANASSE

260, rue Barette, St-Jérôme, Qc J8H 1Y3

Tél: 450 438-5361

RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX

18, rue St-Henri Est, Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J8C 1S9

Tél: 819 326-0323

ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION

ALTAMAX CONSTRUCTION & DÉVELOPPEMENT INC.

1, chemin Sylvie, Wentworth (Lachute), Qc J8H 0H3

Tél: 514 924-8282 / 1 866 924-8282

BISSONNETTE BERNARD ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

3185, chemin Millette, Wentworth-Nord, Qc J0T 1Y0

Tél: 450 226-2020

CONSTRUCTION 3M

2, chemin Sainte-Lyse, Morin-Heights, Qc J0R 1H0 Tél: 450 602-0660 / 450 712-5544 / 579 888-8880

CONST. & RÉNO. MCDONALD ENR.

21, chemin Tassé

Lac-des-Seize-Îles, Qc J0T 2M0

Tél: 450 226-8333

CONSTRUCTION VXL

179, chemin de la Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R7

Tél: 450 602-0591 / 450 744-1969

DE KONNICK CONSTRUCTION

500. ch. des Bories, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R1

Tél: 450 226-7696

PAUL LALONDE ET FILS INC.

139, rue Lafleur Nord, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R7

Tél: 450 227-2652

PAUL MORIN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

265, rue Sainte-Croix

Lachute (Québec) J8H 4M2

Tél: 450 562-8098 / 514 917-7086

RÉNOVATION GS

1026, rue de la Corniche, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 514 386-7717 / 450 226-6775



DANIEL FILION EXCAVATION INC.

404, rue Principale, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R0

Tél: 450 227-1934

DANNY MORROW EXCAVATION

2165, chemin Thomas-Gore, Lachute, Qc J8H

Tél: 450 562-7322 / 514 332-0106

DAVID RIDDELL EXCAVATION

637, Route 364, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 450 566-4569 / 450 226-5999

E. & T. KIRKPATRICK EXCAVATION INC.

2165, chemin Kirkpatrick, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 450 226-8333 / 450 226-3899

EXCAVATION BENOÎT BEAUDIN INC.

624, chemin Gemont, Saint-Adolphe-d'Howard, Qc J0T 2B0

Tél: 450 226-6674

EXCAVATION CARL SÉGUIN

1725, Route du Nord, Brownsburg-Chatham, J8G1E2

Tél: 450-533-6337

EXCAVATION CONSTANTINEAU

308, route Principale, Wentworth-Nord, Qc J0T 1Y0

Tél: 450 226-2682 / 514 942-6690

EXCAVATION GAGNÉ ET FILS LTÉE

1902, chemin du Lac-Chaput, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 2T9

Tél: 450 533-6613

GILBERT P. MILLER & FILS INC.

90, chemin du Village, Arundel, Qc J0T 1A0

Tél: 819 687-9160

PAUL HAMEL EXCAVATION ENR.

1960, chemin du Lac-Farmer, Wentworth-Nord, Qc J0T 1Y0

Tél: 450 533-6071

RÉJEAN BEAULNE EXCVATION INC.

651, Montée des Chevreuils, Chute-Saint-Philippe, Qc J0W 1A0

Tél: 819 585-2411

TECHNOLOGUES ET ARCHITECTES

CYR MARTIN, TECHNOLOGUE

1132, Deschâtelets, Saint-Jérôme, Qc J5L 2S1 Tél: 450 304-0785 / 514 909-5396 535-396-5396

DAMECOUR JEAN, ARCHITECTE

33, chemin Sainte-Marguerite

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Qc J0T 1L0

Tél: 450 228-4654

DAVIDSON PIERRE. ARCHITECTE

754, chemin du Village, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 450 226-1050 / 514 891-9385

MORRISON JASON, TECHNOLOGUE

9, chemin Cambria, Gore, Qc J0V 1K0

Tél: 450 562-2025

PHILIPPE THIEULEUX, TECHNOLOGUE

4, chemin des Indiens, Brownsburg-Chatham, Qc, J8G 2M4

Tél: 450 712-7098

LOCATION DE TOILETTE

SANI-NORD

Tél: 450 565-4718 / Saint-Jérôme

Tél: 450 227-1217 / Saint-Sauveur

Tél: 819 326-3100 / Sainte-Agathe-des-Monts

FOSSES SEPTIQUE MIRON

751, chemin de la 2^e Concession, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 1S9 Tél: 450 562-5516 / 1 800 336-5516



LOCATION DE CONTENEURS

Liste non exhaustive

FOSSES SEPTIQUE (NETTOYAGE PAR BARGE)

RCI ENVIRONNEMENT

Tél: 450 800-1166

RÉNOBOX

Dans les Laurentides Tél: 1855 503-6668



INSTALLATION SANITAIRE & INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU - TECHNOLOGUES

C.P. 325, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R0

Tél: 450-712-9731

DEVCON INC.

677-B, rue Principale, Piedmond, Qc J0R 1K0

Tél: 450 227-7825

DTR ENVIRONNEMENT INC.

Tél: 450 822-8233

ÉTUDES TERRA CONCEPT

5752, chemin Paradis, Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2Z8

Tél: 819 219-2192

EXPERTISES PERMASOL INC.

3680, rue Rolland, Sainte-Adèle, Qc J8B 1E1

Tél: 450 712-8200

FRANSTEP INC.

2182, chemin Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, Qc J0T 1K0

Tél: 819 421-2363

GÉOSTAR INC.

207, rue Principale, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 2Z7

Tél: 450 533-9996 / 1 888 533-5996

GESTION SOLMATECH INC.

97, rue de la Couronne, Le Gardeur, Qc J5Z 0B3

Tél: 450 585-8592 / 450 227-7176

GROUPE ENVIRO-SOL

700, rue Alain, Saint-Colomban, Qc J5K 2R5

Tél: 514 926-0688

IMAUSAR ENVIRONNEMENT INC.

660-A, boul. Monseigneur-Dubois, Saint-Jérôme, Qc J7Y 3L8

Tél: 450 431-6846

INGÉNAT. GÉNIE-CONSEIL

1746, avenue A.-Bertrand, Saint-Adolphe-d'Howard, Qc J0T 2B0

Tél: 819 327-3777

KCS TECHNOLOGUE Inc.

1780 Route 117 Nord, Mont-Tremblant, Qc

Cel: 819-430-7527 Bur: 819-717-4258

LAURENTIDES EXPERTS-CONSEIL INC.

395, Côte Saint-Paul, Saint-Colomban, Qc J5K 1Z6

Tél: 450 432-6801

NORDIKeau inc. - Anciennement ROY-VÉZINA

13 479, boul. Curé Labelle, bureau 204, Mirabel, Qc J7J 1H1

Tél: 450 327-5204 / 514 358-7821

SOLUTIONS ENVIRO-MAX

C.P. 486, succ. Bellefeuille, Saint-Jérome, Qc J5L 2N4

Tél: 450 516-0158

FOSSES SEPTIQUE (NETTOYAGE)

FOSSES SEPTIQUE MIRON

751, chemin de la 2^e Concession, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 1S9 Tél: 450 562-5516 / 1800 336-5516

SANI-FOSSES

395, Côte Saint-Paul, Saint-Colomban, Qc J5K 1Z6

Tél: 450 229-3844

SANI-NORD

Tél: 450 227-1217 / St-Sauveur Tél: 450 565-4718 / 819 326-3100



751, chemin de la 2^e Concession, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 1S9

Tél: 450 562-5516 / 1 800 336-5516

SANI-NORD

Tél: 450 227-1217 / St-Sauveur

Tél: 450 565-4718 / 819 326-3100



INSTALLATION SANITAIRE (INSPECTION - PRÉACHAT)

ÉCO-PRO ENVIRONNEMENT INC.

3275, boul. des Mille-Îles, Laval, Qc H7J 1C9

Tél: 514 466-7383

PUITS - CREUSAGE ET SERVICE

LAFONTAINE PUITS ARTÉSIENS

281, boul. des Hauteurs, Saint-Jérôme, Qc J7Y 5E7

Tél: 450 438-6969 / 1 866 606-3289

PUITS 4 SAISONS

2433, boul. Curé-Labelle, local 8, Prévost, Qc J0R 1T0

Tél: 450 431-4774

PUITS ARTÉSIENS FRÉCHETTE ET ASSOCIÉS INC.

16318, rang Saint-Dominique, Mirabel, Qc J7M 1T6

Tél: 1 800 363-8683 / 450 432-2253 PUITS ARTÉSIENS LA SOURCE INC.

821, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Qc J8A 1J2

Tél: 1 877 569-0009 / 450 569-0000

PUITS ARTÉSIENS SCORPION INC.

33, chemin Belvédère, Grenville-sur-la Rouge, Qc J0V 1B0

Tél: 819 242-3102 / 1 800 437-0610

PUITS CHRISTIAN MONETTE INC.

2605, boul. du Curé-Labelle, Prévost, Qc J0R 1T0

Tél: 450 431-2771

PUITS DEUX-MONTAGNES INC.

8900, route Arthur Sauvé, Mirabel, Qc J7N 2S1

Tél: 450 258-4482 / 1 866 601-4482

PUITS DU NORD ENR.

12141, rang Saint-Étienne, Mirabel, Qc J7N 2S9

Tél: 450 258-2946

PUITS LAURENTIEN BLONDIN INC.

1595, Martin-Bois, Prévost, Qc J0R 1T0

Tél: 450 224-5921

RAYMOND BOYER & FILS INC.

724, rue Princpale, Piedmont, Qc J0R 1K0

Tél: 450 227-2302 / 1 888 310-2302

RECYCLEURS - MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION & DÉMOLITION

CENTRE DE TRI ARGENTEUIL

435, Montée Cushing, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 1B9

Tél: 450 566-8000 / 450 566-1023

MULTI RECYCLAGE SAINT-ADÈLE

1158, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Qc J8B 1S5

Tél: 450 229-8188 / 1 888 306-5151

SERVICE DE RECYCLAGE STERLING INC.

6000, Sir Wilfrid Laurier (Route 158), Saint-Canut, Mirabel, Qc J7N 2Z8

Tél: 450 258-2000





CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Liste non exhaustive

QUAIS

ENVIRONNEMENT E.S.A.

1740, rue Berlier, Laval, Qc H7L 4A1 Tél: 450 681-3601 / 1 866-566-4020

www.esa.qc.ca

ENVIRO-SOLUTIONS

27, rue de la Montagne Saint-Hippolyte, Ac J8A 1T9 Tél: 450 224-9241 / 450 602-8761

GROUPE HÉMISPHÈRE

1453, RUE Beaubien est, bureau 301, Montréal, Qc H2G 3C6

Tél: 514 509-6572 / 1 866 569-7140

www.hemis.ca

HORIZON MULTIRESSOURCE

387, rue Lafleur, Lachute, Qc J8H 1R2

Tél: 450 562-3223

www.multiressource.qc.ca

SERVICES-CONSEILS ENVIR'EAU

445, rue du Pont, local 204, Mont-Laurier, Qc J9L 2R8

Tél: 819 499-0655

www.solutionenvireau.com

TERRAPEX ENVIRONNEMENT

3651-A, rue Isabelle, Brossard, Qc J4Y 2R2 Tél: 450 444-3255 / 1888 448-3899

montreal@terrapex.ca

PAYSAGISTE

CYPRÈS DU PAYSAGE

360, route 329, Lachute, Qc J8H 3W9

Tél: 450 562-1555

GILLES SAULNIER, PAYSAGEMENT -**ENVIRONNEMENT**

424, chemin Jackson, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 450 226-8576 / 450 530-5989

PAYSAGISTE G.M. LACHAÎNE INC.

41, avenue Saint-Denis, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R4

Tél: 450 227-3545

SERVICES PAYSAGERS MATHIEU GOULET

528, route Principale, Wentworth-Nord, Qc J0T 1Y0

Tél: 514 882-7786



CANDOCK

3265, Jules-Brillant, Laval, Qc H7P 6C9 Tél: 1888 383-4434 / 450 781-0722 /

514 355-7671

QUAIS DU NORD

282, chemin Jean Adams, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R2

Tél: 450 227-4142

QUAIS LAURENTIENS - DOCK

2330, chemin Jean Adams, Saint-Sauveur, Qc J0R 1R2

Tél: 450 227-2342

ABATTAGE D'ARBRES

ARBORISTE DES MONTS

585, chemin Jackson, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 450 226-2785

MARC CÔTÉ, ENTRETIEN ARBORICOLE

2971, rue Chisholm, Wentworth-Nord, Qc J0T 1Y0

Tél: 514 838-1274

SCIE MON ARBRE ENRG.

1450, chemin de la Rivière, Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J9C 2Z7

STABILISATION DES BERGES ET GÉNIE VÉGÉTAL

Tél: 450 227-5086 / 1 866 321-3795

AUBIER

115, Montée des Lacs Boisés Saint-Adolphe-d'Howard, Qc J0T 2B0

Tél: 819 507-0002

www.aubier-enrivo.com

7284, boiul. Curé-Labelle, Labelle, Qc J0T 1H0

Tél: 819 686-2228 / 1 866-688-2228

ÉCOGESTION FLORABERGE

C.P. 233, Mont-Laurier, Qc J9L 3N9

Tél: 819 623-5370 / 1 877 623-5370

www.ecogestionfloraberge.com

EDELWEIS

143, des Hirondelles, Saint-Colomban, Qc J5K 1A2

Tél:1 877 432-4114

www.edelweis.com

GROUPE HÉMISPHÈRE

1453, RUE Beaubien est, bureau 301, Montréal, Qc H2G 3C6

Tél: 514 509-6572 / 1 866 569-7140

www.hemis.ca

HORIZON MULTIRESSOURCE

387, rue Lafleur, Lachute, Qc J8H 1R2

Tél: 450 562-3223

www.multiressource.qc.ca

JASON THIBODEAU - PATRICK COUTURE

135, rue Perron, Brownsburg-Chatham, Qc J8G 3C1

Tél: 450 533-5196

STÉPHANE DUROCHER, PAYSAGISTE ENR.

643, rue du Lac Pierre Nord, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Qc J0K 1W0

Tél: 450 883-5943 / 1 877 870-5943

www.stephanedurocherpaysagiste.com

VAUX VERT - GILLES SAULNIER

424, chemin Jackson, Morin-Heights, Qc J0R 1H0

Tél: 450 226-8576 / 450 530-5989



